

AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405_03-DE
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 27 mai 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 21/05/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, PLAIN

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à Mme VASLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine RANIVOALISON

Délibération : 2024-05-03

Convention d'entretien des espaces verts - Résidence Haut Bois (Noalis)

Rapporteur : H. GINGAST

Le bailleur NOALIS est propriétaire d'une résidence située impasse du Haut-Bois, à proximité immédiate de la résidence avec l'EHPAD du Haut-Bois (propriété du CCAS de Fléac) et le terminal des bus de la STGA.

Afin de garantir la sécurité des résidents pouvant être amenés à sortir de l'enceinte de l'EHPAD et des usagers des transports en commun et la salubrité des voies publiques, il apparaît pertinent d'assurer un entretien homogène et coordonné du secteur, assuré par la Commune.

La convention a pour objet de définir les conditions de partenariat et d'entretien des espaces verts de la résidence Haut-Bois.

L'entretien sera confié à la Commune de FLEAC selon la même fréquence que les lotissements communaux :

AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405_03-DE
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

- Tonte et entretien de tous les espaces verts (hors cour intérieure de la résidence)
- Entretien des allées et devantures des garages
- Taille des arbres (à hauteur d'hommes), des arbustes et des haies
- Ramassages des feuilles
- Gestion des déchets verts

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE

- D'ACCEPTER les termes de la convention ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à la signer.

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mai 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAST

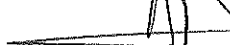



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 28 MAI 2024

Réception du : 28 MAI 2024

Mise en ligne le : 28 MAI 2024

Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.